

1. CHANTIER ou SITE D'ORIGINE DES DECHETS INERTES

Adresse : Code Postal : Commune :
Nom du contact sur le chantier : Tél. :
Spécifier le type de site : ☐ site potentiellement contaminé ☐ site pollué ☐ autre site ☐ CHANTIER REP PMCB

2. PRODUCTEUR DES DECHETS INERTES (Maître d'Ouvrage)

Raison sociale :	Personne à contacter :
N° SIRET :	Mail :
Adresse :	Tél :

3. DEMANDEUR (Entreprise chargée des travaux / Mandataire)

Raison sociale :	Personne à contacter :
N° SIRET :	Mail :
Adresse :	Tél :

4. TRANSPORTEUR(S)

Raison sociale :	Personne à contacter :
N° SIRET :	Mail :
Adresse :	Tél :
Type de véhicule : 4/2 ☐ 6/4 ☐ 8/4 ☐ Semi ☐ Autre ☐	Conditionnement : Vrac ☐ Big-bag ☐ Palettes ☐ Body-benne ☐

5. IDENTIFICATION DES DECHETS

Code et libellé du déchet : tout déchet ne figurant pas dans cette liste doit nécessairement faire l'objet d'une procédure d'acceptation préalable approfondie

☐ 17 01 01 (01) - Béton non ferrailé	Quantité :	☐ 17 03 02 - Mélanges bitumineux* (sans goudron ni amiante)	Quantité :
☐ 17 01 01 (02) - Béton Ferrailé	Quantité :	☐ 17 05 04 (01) - Terres et cailloux (sans substances dangereuses)	Quantité :
☐ 17 01 07 - Mélange de béton, tuiles et céramiques	Quantité :	☐ 17 05 04 (02) - Cailloux, pierres, enrochements, granulats	Quantité :
		AUTRES* (préciser code et libellé) :	Quantité :

*JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES :

Pour les mélanges bitumineux : - Test de détection de goudron : ☐ essai réalisé (joindre les résultats)
- Diagnostic amiante : ☐ essai réalisé (joindre les résultats)

Pour les déchets indiqués dans la case "AUTRES" :
- Caractérisation du caractère polluant (test de lixiviation et analyse du contenu total) : ☐ essai réalisé (joindre les résultats)

NOTA : L'évaluation du potentiel polluant est OBLIGATOIRE pour les matériaux provenant de sites pollués ou potentiellement contaminés.

Date du 1^{er} dépôt : Durée du chantier :

6. ENGAGEMENT

Le producteur de déchets et le demandeur s'engagent à :

- livrer des déchets inertes conformes aux spécifications de ce document, et ne pas procéder à une dilution des déchets
- porter à la connaissance du site d'acceptation tout changement qui interviendrait sur les déchets modifiant ces indications
- évacuer en filière(s) agréée(s) tous déchets qui s'avéreraient être pollués
- faire analyser tout déchet inerte provenant d'un chantier de dépollution et apporter avec le présent document, les résultats prouvant le caractère inerte du déchet.

Cachet et Signature	PRODUCTEUR Nom : Date : Signature :	DEMANDEUR Nom : Date : Signature :
---------------------	--	---

DÉCISION (cadre réservé au Site d'Acceptation)

Déchets inertes ACCEPTÉS	Date : Nom :
Déchets inertes REFUSÉS pour le motif suivant :	Cachet et signature :
N° DAP* :	*DAP valable pour la durée du chantier, dans la limite d'un an.

A ENVOYER 48 HEURES AVANT LA 1^{ÈRE} LIVRAISON

CARACTÉRISATION DU CARACTÈRE POLLUANT DU DÉCHET

EN CAS DE PRÉSUMPTION DE CONTAMINATION DES DÉCHETS, CETTE ACCEPTATION PRÉALABLE CONTIENDRA A MINIMA UNE ÉVALUATION DU POTENTIEL POLLUANT DES DÉCHETS PAR :

➤ un essai de lixiviation pour les paramètres suivants :

La caractérisation du potentiel polluant du déchet est basée sur la réalisation d'un test de lixiviation normalisé NF EN 12457-2 dont les résultats sont reportés dans le tableau	Seuils d'acceptabilité en mg/Kg MS
Arsenic (As)	0.5
Baryum (Ba)	20
Cadmium (Cd)	0.04
Chrome total (Cr)	0.5
Cuivre (Cu)	2
Mercure (Hg)	0.01
Molybdène (Mo)	0.5
Nickel (Ni)	0.4
Plomb (Pb)	0.5
Antimoine (Sb)	0.06
Sélénium (Se)	0.1
Zinc (Zn)	4
Chlorure (1)	800
Fluorure	10
Sulfate (1)	1 000 (2)
Indice phénols	1
Carbone Organique Total (COT) sur éluat (3)	500
Fraction soluble (1)	4 000

(1) Si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut encore être jugé conforme s'il respecte soit les valeurs associées au chlorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble

(2) Si le déchet ne respecte pas la valeur pour le sulfate, il peut encore être jugé conforme si la lixiviation ne dépasse pas les valeurs suivantes : 1500 mg/l à un ratio L/S = 0,1 l/kg et 6000 mg/kg de matière sèche à un ratio L/S = 10 l/kg. Il est nécessaire d'utiliser l'essai de percolation NF CEN/TS 14405 pour déterminer la valeur lorsque L/S = 0,1 l/kg dans les conditions d'équilibre initial; la valeur correspondant à L/S = 10 l/kg peut être déterminée par un essai de lixiviation NF EN 12457-2 ou par un essai de percolation NF CEN/TS 14405 dans des conditions approchant l'équilibre local.

(3) Si le déchet ne satisfait pas à la valeur limite indiquée pour le COT sur éluat à sa propre valeur de pH, il peut aussi faire l'objet d'un essai de lixiviation NF EN 12457-2 avec un pH compris entre 7,5 et 8,0. Le déchet peut être jugé conforme pour le COT sur éluat si le résultat de cette détermination ne dépasse pas 500 mg/kg de matière sèche.

➤ une analyse du contenu total pour les paramètres :

Paramètres	en mg/kg de déchet sec
COT (carbone organique total)	30000 (1)
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6
PCB (polychlorobiphényles 7 congénères)	1
Hydrocarbures (C10 à C40)	500
HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50

(1) Pour les sols, une valeur limite plus élevée peut être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/kg de MS soit respectée pour le COT sur éluat, soit au pH du sol, soit pour un pH situé entre 7,5 et 8,0

SEULS LES DÉCHETS INERTES ET RESPECTANT LES CRITÈRES DÉFINIS DANS CETTE ANNEXE SERONT ADMIS SUR LE SITE.

Déchets interdits sur le site :	Déchets non inertes	Déchets non autorisés par l'arrêté préfectoral du site	Déchets dont la température est > à 60°C
	Déchets non pelletables, liquides ou dont la siccité est < à 30%	Matériaux bitumineux contenant de l'amiant ou du goudron	Mâchefers d'incinération de déchets non dangereux
	Déchets pulvérulents	Déchets de laitance de béton	Sables de fonderie
	Déchets avec + de 1% de déchets en masse (déchets flottants, gypse, etc.)	Déchets inertes provenant d'ICPE, sauf ceux issus des carrières et de l'industrie du BTP	Terre végétale

A ENVOYER 48 HEURES AVANT LA 1^{ÈRE} LIVRAISON